

en considération par le Sénat ; il est donc remis à la session prochaine.

Le Franco-Américain.

— La totalité des forces des volontaires de la Louisiane a été licenciée, et doit revenir à la Nouvelle-Orléans dans un délai de huit à dix jours.

Ces volontaires, composent six régiments, au nombre d'environ 4,000 hommes ; ils ont été licenciés parce qu'ils ont refusé d'accepter le service pour l'année comme prescrit la dernière loi du Congrès.

Le mystère des négociations avec le Mexique est expliqué ; aujourd'hui le Président a communiqué, au Congrès, un message dans lequel il a demandé l'allocation de \$2,000,000 pour amener la fin des hostilités contre le Mexique. M. Mac-Kay a proposé, à cet effet à la Chambre des représentants, un bill qui, après un débat animé, a passé à la majorité de 85 voix contre 79.

La rentrée des élèves aura lieu au collège de Maska le 16 de septembre. On prie bien les parents d'éviter les inconvénients qui pourraient résulter s'ils n'étaient pas exacts à envoyer leurs enfants sans retard.

J. LAROCHE, PRÉS.

Les journaux français de Montréal sont priés de reproduire 3 fois cette annonce.

ON a besoin au village d'Industrie, pour le commencement de septembre, d'un INSTITUTEUR qui puisse enseigner la grammaire, la sphère, le dessin linéaire, et même donner quelques notions de chimie. Celui qui saurait l'anglais grammaticalement, serait préféré. S'adresser sur les lieux aux commissaires des écoles.

PROSPECTUS

Du Collège de St. Jean, Fordham, Comté de West Chester, New-York.

CET établissement est situé près du village de Fordham, à onze milles de New-York et à trois de Harlem. Il possède à la fois les avantages d'un air salubre, de la tranquillité nécessaire à l'étude et d'une campagne pittoresque. Le chemin de fer de White Plains passe le long de la belle pelouse qui s'étend devant le Collège, et permet d'y arriver en tout tems ; les équipages particuliers peuvent aussi s'y rendre par la route de Harlem et de West Farms.

De vastes bâtimens, d'une construction élégante, sont entourés de promenades, de terrasses et de jardins qui forment le premier plan d'une belle ferme où, les jours de congé, les élèves peuvent se livrer à tous les exercices nécessaires à leur âge.

Le public sait déjà que Mgr. l'Evêque de New-York, a confié cet établissement aux PP. de la Compagnie de Jésus. Leur intention cependant est de ne rien changer aux principes qui ont présidé à sa fondation, et qui ont produit sa prospérité actuelle. Seulement, le nombre des professeurs sera augmenté considérablement, sans entraîner toutefois un renouvellement de la Faculté.

Les parents, qui honoreront le Collège de leur confiance, peuvent être persuadés que leurs enfans recevront, sous le rapport physique, tous les soins que demandent leur âge. Les plus jeunes surtout seront l'objet d'une attention particulière. Des Frères, formés à cet emploi par l'expérience de toute leur vie, en seront spécialement chargés.

Le gouvernement continuera à être doux et paternel sans rien relâcher toutefois de la discipline actuellement en vigueur. Aucun élève ne peut sortir du Collège sans être accompagné par un professeur ou un précepteur.

Ceux dont les parents résident à New-York, pourront aller les visiter une fois par trimestre, à moins que des raisons spéciales ne nécessitent une sortie extraordinaire.

Le cours d'instruction comprend l'Hébreu, le Grec, le Latin, l'Anglais, et le Français, avec toutes les branches accessoires d'une bonne éducation. Le cours de Mathématiques est complet et accompagné de l'étude de la Philosophie, de la Physique, et de la Chimie.

La langue anglaise est la seule en usage dans les récréations ; mais les élèves d'origine française trouveront dans la société d'un certain nombre de nouveaux professeurs une occasion de ne point oublier leur langue maternelle. Un cours spécial de littérature française sera enseigné dans le Collège.

L'Allemand et l'Espagnol s'y enseignent aussi ; mais ainsi que pour la musique et le dessin, les honoraires des maîtres sont à la charge des élèves.

L'année scolaire commence le 1er. lundi de Septembre, et se termine à la mi-Juillet par une distribution solennelle des prix.

TABLEAU DE LA PENSION, ETC.

Pension et blanchissage, payable d'avance par semestre. . . . \$200

Honoraires du médecin. . . . 3

Les élèves peuvent se procurer dans la maison les livres classiques, le papier, les plumes et l'encre, ou les faire venir de New-York à leurs frais, s'ils le désirent. Une règle expresse défend d'introduire dans la maison aucun livre qui n'ait été examiné par le Président ou le Préfet des classes.

Le trousseau de chaque élève, à son entrée, doit se composer de trois habillemens d'été et trois d'hiver, six chemises au moins, six paires de bas, six mouchoirs de poche, six serviettes, trois paires de souliers ou de bottes, un chapeau, un piolet ou un maniveau.

Chaque élève doit être aussi pourvu d'une timbale et d'un couvercle d'argent. Le Collège ne fait point d'avances pour habillemens, à moins qu'une somme équivalente n'ait été déposée entre les mains de l'économe.

On désire que les parents lui remettent aussi l'argent qu'ils destinent aux menus-plaisirs de leur enfans, pour leur être distribué chaque semaine.

Les parents des élèves qui viennent des pays étrangers ou d'une distance de plus de 500 milles, doivent avoir des correspondances à New-York ou dans le voisinage.

On leur fera parvenir à la fin de chaque semestre un rapport sur les progrès, la bonne conduite et la santé de leurs enfans.

Les lettres doivent être adressées to the President of St. John's College, Fordham, New-York.

22 Juillet 1846.

AUG. J. THEBAUD, S. J.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES

TENU PAR

LES RELIGIEUSES DU SACRÉ-CŒUR.

ST. VINCENT DE PAUL, (ILE JESUS),

District de Montréal.

Cet établissement renferme dans son plan d'éducation tout ce qui peut former les jeunes personnes aux vertus et aux connaissances convenables à leur sexe. La nourriture est saine et abondante. Rien n'est négligé de ce qui peut contribuer à entretenir ou à améliorer la santé, et à donner l'habitude de l'ordre, de la propreté et de la bonne tenue. En maladie, on leur prodigue des soins assidus, et la vigilance est continuée en tous tems et en tous lieux.

Le spacieux terrain attenant au couvent, offre aux élèves les plus agréables promenades, comme le plus salutaire exercice.

ENSEIGNEMENT.

Le cours d'instruction renferme la Lecture, l'Écriture, la Grammaire française, la Grammaire anglaise, l'Histoire ancienne et l'Histoire moderne, la Chronologie, la Nétologie, la Littérature, la Logique, la Géographie ancienne et la moderne, l'Usage des Globes, les Élémens d'Astronomie, d'Histoire Naturelle, de Philosophie Naturelle, de Chimie, de Botanique ; l'Economie domestique, l'Ouvrage à l'aiguille en tous genres. L'Allemand, l'Italien et l'Espagnol sont enseignés si les parents le désirent ; mais les leçons en seront payées en sus de la pension, ainsi que celles de Musique, de Dessin, de Peinture, etc.

CONDITIONS DE LA PENSION.

Pension,	£25 0	} Payable par quartier et tous jours en avance.
Papier, plumes, livres, etc.	2 10	
Blanchissage	2 10	

Les ports de lettres, les soins du médecin sont à la charge des parents. Aucune déduction ne sera faite quand un élève sera retiré d'un pensionnat avant l'expiration de son quartier, à moins que sa sortie ne soit motivée sur des raisons graves.

TROUSSEAU.

Les élèves ne seront tenus à porter l'uniforme que les Mercredis et les Dimanches. L'uniformité d'été est en Mousseline rose peinte. En hiver l'uniformité est en Meubles vert un peu foncé.

Entrant chaque élève doit apporter :

- Deux Robes de chaque uniforme.
- Une idem blanche.
- Huit changes au moins de linge.
- Quatre couvertures de laine.
- Un voile en bobinet fleuri blanc.
- Un voile idem id. m noir.
- Un matelas.
- Une paillasse.
- Un oreiller.
- Trois paires de draps.
- Un couteau.
- Une fourchette.
- Deux cuillers, une grande et une petite, } en argent.
- Un gobelet,
- Une boîte à ouvrage.
- Une idem à toilette.

REMARQUES.

Toutes les élèves sont obligées de se conformer au Cul et Public de la maison, mais aucune influence n'est exercée sur leurs principes religieux.

Tous les six mois, on envoie aux parents des élèves un rapport de la conduite, des progrès et de la santé des élèves.

Afin de ne pas apporter d'interruption dans les classes, les élèves ne recevront de visites que le Mercredi. Il n'y aura que les pères, mères, frères, sœurs, oncles, tantes et ceux ou celles qui auraient une autorisation spéciale des parents ou des tuteurs qui seront admis.

Il y aura une vacance annuelle qui durera environ quatre semaines ; les élèves seront libres de passer ce tems ou chez leurs parents ou dans l'institution.

Aucune pensionnaire ne sera admise pour moins de trois mois.

Toutes les lettres adressées aux élèves devront être affranchies.

Les parents ou les tuteurs résidant à une certaine distance sont priés de vouloir bien désigner soit à Montréal, soit à St. Vincent, une personne chargée de liquider les comptes et de recevoir les jeunes personnes, en cas que leur sortie soit déterminée par quelque circonstance particulière.

Nota. Les parents sont priés de prendre dans l'institution, un échantillon pour les robes et les voiles d'uniforme, avant de les acheter.

PHARMACIE CENTRALE, (RUE ST. PAUL, No. 69.)

Vis-à-vis J. Roy, Ecrl. marchand sur cette rue.

Dépôt Général de Médicaments Français, Patentes, Produits chimiques, Parfumeries fines, etc. etc. Consultation des Maladies.

22 juin.

DR. PICAULT, Ancien Élève des Hôpitaux de Paris.

AVIS.

ON demande pour la paroisse de St. Edouard un INSTITUTEUR pour l'Ecole-Mo-dèle et la place de Maître Chantre. S'adresser à M. PERRAULT curé du lieu.

A VENDRE, par le Sousigné, au Sault-au-Récollet, MADRIERS, PLANCHES, bois de colombage de toute qualité, de 12 pieds de longeur.

BASILE PICHÉ.

PIANOS ORGUES MELODIUMS.

LE Soussigné arrivant maintenant de France, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par la MAISON ALEXANDRE DE PARIS, pour la Vente des PIANOS-ORGUES-MELODIUMS, lesquels peuvent être très-bien adoptés pour les Eglises, ayant le même son que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les fabriques. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans l'Indus et pourront être examinés.

26 mai.

LOUIS DE LAGRAVE, Rue St. François Xavier.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

- MM. Fabre et Leprohon, libraires. Montréal.
- D. Martineau, prêtre, vicaire. Québec.
- Fr. Pilon, Directeur du Collège Ste. Anne.
- Val. Guillet, écrivain. Trois Rivières.

Propriété de JOS. M. BELLENGER, Prêtre, Editeur. IMPRIMERIE DE JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU.